

NOUVELLE PLACE LAISSÉE À L'ACCORD D'ENTREPRISE : QUELLES OPPORTUNITÉS ?



AMÉNAGEMENTS, DÉROGATIONS : LES NOUVELLES POSSIBILITÉS OUVERTES À LA NÉGOCIATION D'ENTREPRISE

2 jours

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

LA NOUVELLE PLACE DE L'ACCORD D'ENTREPRISE

- › La nouvelle articulation loi/convention de branche/accord d'entreprise
- › La nouvelle architecture du code du travail

DES MODALITÉS DE NÉGOCIATION ÉLARGIES

- › De nouveaux partenaires de négociation : délégués syndicaux, mais aussi Conseil d'entreprise, Comité social et économique, salariés mandatés
- › De nouvelles conditions de validité des accords
- › Dénonciation et révision d'accord : des règles assouplies pour relancer le dialogue social en entreprise

ADAPTER SON DIALOGUE SOCIAL

- › Organiser la mise en place de ses Institutions représentatives du personnel par accord : détermination des « établissements distincts », les options Conseil d'entreprise et Représentants de proximité, la mise en place des Commissions
- › Adapter les règles de consultation : déterminer ses thèmes de consultation, leur périodicité, les délais, les niveaux de consultation, les informations à transmettre, organiser sa Base de données économiques et sociales
- › Fixer les règles d'expertise : situations donnant lieu à expertise, prise en charge financière
- › Adapter les modalités de négociation : déterminer les thèmes de négociation, leur périodicité, leurs modalités

ADAPTER SON ORGANISATION DU TRAVAIL

- › Instaurer des variations d'activité : l'aménagement du temps de travail sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans, l'utilisation collective du CET, les reports d'heures
- › Mettre en place un dispositif de forfaits jours sécurisés : clauses obligatoires, bonnes pratiques
- › Déroger aux durées du travail maximales, aux repos
- › Aménager les congés payés : détermination des périodes d'acquisition, de prise, des jours de congés pour fractionnement
- › Organiser le travail de nuit
- › Négocier des contreparties aux temps d'habillage, de déshabillage, aux temps d'astreinte
- › Apporter de la souplesse à la gestion des temps partiel

NÉGOCIER UN ACCORD DE COMPÉTITIVITÉ (OU ACCORD EN FAVEUR DE L'EMPLOI)

- › Elargissement des sujets négociables : organisation du temps de travail, rémunération ...
- › Des modalités de validité spécifiques
- › Conséquences d'un refus des modifications par un salarié

NÉGOCIER UN ACCORD DE RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE

- › Intérêt de l'accord : une alternative au plan de départ volontaire et au PSE ?
- › Contenu de l'accord
- › Procédure – rôle de l'administration

LA CONVENTION DE BRANCHE : UN AUTRE VECTEUR ÉVENTUEL DE SOUPLESSE

- › La mise en place des contrats de chantier ou d'opération
- › L'adaptation des règles de recours aux CDD/contrats d'intérim
- › L'assouplissement des règles organisant le temps partiel : majoration des heures complémentaires, avenants temporaires d'augmentation de la durée du travail, durée minimale hebdomadaire

OBJECTIFS

Appréhender la nouvelle place de l'accord d'entreprise.
Connaître les nouveaux acteurs de la négociation d'entreprise.
Identifier les sujets pouvant faire l'objet d'adaptation par la négociation d'entreprise.
Connaître les marges de négociation possibles.
Déterminer les thèmes de négociation adaptés aux besoins de son entreprise.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une clarification essentielle sur les champs de la négociation d'entreprise suite à la loi Travail et ordonnances Macron
Une réflexion collective sur les adaptations les plus pertinentes pour son entreprise

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel, gestionnaires des relations sociales, responsables d'entreprise ou d'établissement
Connaître les fondamentaux du droit du travail et des Institutions Représentatives du Personnel (IRP)

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid assurée par le cabinet forMetris

